

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 2021-17

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 21 décembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2021-17 décrétant des travaux de réfection du barrage du Lac-aux-Araignées et un emprunt de 850 000 \$ à cette fin. Cet emprunt sera financé sur une période de 15 ans. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 5 juillet 2022.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 19^e jour du mois de juillet 2022.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière